

Ces formations, sont destinées en priorité aux avocats inscrits sur la liste HSC.



SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT

Objectif : cette formation en 2 séances est spécialement conçue pour les confrères de l'AJ et de l'accès au droit.

Contenu des 2 séances :

1^{ÈRE} SÉANCE - LUNDI 12 OCTOBRE 2020 DE 14H00 À 18H00 À L'EFB

Betty BRAHMY, *psychiatre, praticien hospitalier, ancien médecin-chef du SMPR de la MA de Fleury Mérogis, contrôleur auprès du CGLPL*, présentera :

- les pathologies psychiatriques ;
- le consentement aux soins ;
- le rôle du contrôleur général des lieux de privation de liberté.

2^{NDE} SÉANCE - LUNDI 9 NOVEMBRE 2020 DE 14H00 À 18H00 À L'EFB

Letizia MONNET-PLACIDI et Corinne VAILLANT, *avocats à la cour*, interviendront sur :

- l'actualisation de la jurisprudence ;
- l'illustration du rôle de l'avocat au travers de l'étude de cas.

Prérequis : néant.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité : droit des personnes.

INFORMATION & INSCRIPTION : www.efb.fr

Conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.



8h validées

EFB - 1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux



Accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite